

LE 30 MAI 2006

MA GAZETTE

- Energie - air - climat

Le projet d'un parc de six éoliennes à Meymac, en Corrèze, ne verra pas le jour. Le préfet Philippe Galli a refusé de signer la demande de permis de construire déposée par Erelis, le bureau d'études spécialisé dans les énergies renouvelables, qui travaillait sur ce projet depuis trois ans. Malgré un rapport favorable suite à l'enquête publique, le dossier a été présenté à la commission départementale des sites en raison d'une implantation prévue au coeur du parc naturel du plateau de Millevaches qui risquait de bouleverser la sensibilité paysagère. Les membres de la commission ayant voté contre à une large majorité (13 non, 4 oui et une abstention), le préfet a retoqué ce projet, provoquant l'ire des maires du secteur. En signe de protestation, les maires de deux communes concernées, Ambrugeat et Davignac, ont démissionné. Le maire de Peret Bel Air pourrait les imiter. Erelis a la possibilité de faire appel de cette décision.